



## Non attributions des chèques vacances

Par **Chery aurore**, le **06/04/2018** à **00:04**

Bonjour,

Je suis salariée d'une asso de plus de 50 salariés. Je suis actuellement en accident de travail et je n'ai pas été informée par courrier ou autre du formulaire des chèques vacances à compléter. Pour obtenir nos chèques vacances cette année nous devons remplir un formulaire Ce formulaire devait être envoyé avant une date limite : le 28 février, en lettre suivie ou accusé réception. J'ai envoyé ce formulaire le 13 mars et mon CE ne veut pas me donner mes CV. Je suis outrée et scandalisé car je suis en accident de travail et je n'ai pas été informée en temps voulu donc je ne pouvais pas respecter le délai.

Est-ce légal alors que j'ai cotisé toute l'année et quels recours puis-je avoir ?

Merci de m'aider.